



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉGION POITOU-CHARENTES

Arrêté n° 73 SGAR/2012 portant inscription au titre des monuments historiques des restes de l'ancienne filature de Ligugé (Vienne), ainsi que des façades et des toitures du logis patronal et de sa grange à trois nefs.

**Le préfet de la région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 22 novembre 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que les restes de l'ancienne filature de Ligugé (Vienne) ainsi que les façades et toitures du logis patronal et de sa grange à trois nefs, présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de ce site dans l'histoire industrielle de la région et plus particulièrement de la Vienne, représentatif, par ses qualités d'adaptation et d'innovation, au cours de ses 150 ans d'activité, par son implication sociale et paternaliste auprès de ses employés, de la révolution industrielle mise en oeuvre par des entrepreneurs privés.

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les restes de l'ancienne filature de Ligugé (Vienne), situés sur les parcelles numéros 128, 129 et 130, d'une contenance respective de 01ha 56a 18ca, 50a 77ca et 05a 01ca, figurant au cadastre section AY, ainsi que les façades et les toitures du logis patronal et sa grange à trois nefs, situé sur la parcelle numéro 111, d'une contenance de 01ha 06a 90ca, figurant au cadastre section AY et appartenant :

1) pour la parcelle n° 128 :

Il convient de préciser, tout d'abord, que l'ensemble immobilier situé sur cette parcelle a fait l'objet d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété, dressé par maître GASSE, notaire à Poitiers (Vienne) le 02 février 2011, publié à la conservation des hypothèques le 09 mars 2011, volume 2011 P, n° 2807.

Par cet acte, ledit ensemble immobilier a été divisé en 7 lots :

– Lot numéro 1 :

Dans le bâtiment A, un LOCAL à REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte orange du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les mille deux cent quatre/dix millièmes (1204/10 000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 1204/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment A,

Ci,..... 10000/10000

appartenant en indivision, chacun pour moitié à Monsieur CHESSE, Cyril, Philippe, né le 11 janvier 1977 à Bressuire (Deux-Sèvres), régisseur principal du son, demeurant 127, faubourg du Pont Neuf à Poitiers (Vienne), célibataire, et à Mademoiselle GRAVAL Christine, Catherine, née le 12 février 1975 à Poitiers (Vienne), consultante du secteur culturel, demeurant 127, faubourg du Pont Neuf à Poitiers (Vienne), célibataire.

Ceux-ci en sont propriétaires par acte du 02 février 2011, passé devant maître GASSE, notaire associé à Poitiers (Vienne) et publié à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 24 mars 2011, volume 2011 P, n° 3451.

– **Lot numéro 2 :**

Dans le bâtiment B, un LOCAL A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte violette du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les mille quatre cents dix/dix millièmes (1410/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 1410/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment B,

Ci,..... 10000/10000

– **Lot numéro 3 :**

Dans le bâtiment C, un Local A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte bleue du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les mille cinq cent quatre vingt seize/dix millièmes (1596/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 1596/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment C,

Ci,..... 10000/10000

– **Lot numéro 4 :**

Dans le bâtiment D, un LOCAL A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte rouge du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les mille huit cent soixante et onze/dix millièmes (1871/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 1871/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment D,

Ci,..... 10000/10000

– **Lot numéro 5 :**

Dans le bâtiment E, un LOCAL A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte bleu clair du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les quatre cent trois/dix millièmes (403/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 403/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment E,

Ci,..... 10000/10000

appartenant à la société dénommée « SCI USINE NOUVELLE », Société Civile immobilière dont le siège social est situé au lieu-dit La Filature à Ligugé (Vienne), identifiée au SIREN sous le numéro 529 749 145, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers (Vienne).

Cette SOCIETE CIVILE en est propriétaire par acte du 02 février 2011 passé devant maître GASSE, notaire associé à Poitiers (Vienne) et publié à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 09 mars 2011, volume 2011 P, n° 2826.

– **Lot numéro 6 :**

Dans le bâtiment F, un LOCAL A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte beige du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les deux mille quarante-cinq/dix millièmes (2045/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 2045/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment F,

Ci,..... 10000/10000

appartenant à Monsieur COURTIoux Franck, Stéphane, né le 02 mars 1979 à Limoges (Haute-Vienne), artisan, demeurant 17, rue des Barges Bonnefond à Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne), célibataire.

Celui-ci en est propriétaire par acte du 02 février 2011 passé devant maître GASSE, notaire à Poitiers (Vienne) et publié à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 16 mars 2011, volume 2011 P, n° 3034.

– **Lot numéro 7 :**

Dans le bâtiment G, un LOCAL A REAMENAGER, situé au rez-de-chaussée sous teinte verte du plan demeuré joint et annexé aux présentes,

Avec les mille quatre cent soixante-et-onze/dix millièmes (1471/10000) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Ci,..... 1471/10000

Et les dix milles/dix millièmes (10000/10000) des parties du bâtiment G,

Ci, 10000/10000

appartenant à Monsieur MEUNIER Denis, François, né le 07 avril 1978 à Niort (Deux-Sèvres), collaborateur d'architecte, demeurant 26, rue des Blanchettes à Angoulême (Charente), célibataire.

Celui-ci en est propriétaire par acte du 02 février 2011 passé devant maître GASSE, notaire à Poitiers (Vienne) et publié à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 09 mars 2011, volume 2011 P, n° 2812.

2) pour la parcelle n° 129 :

Au Syndicat Intercommunal créé entre les deux communes de Ligugé (Vienne) et de Smarves (Vienne), dénommé « SYNDICAT DU PLAN D'EAU DE LA FILATURE », dont le siège social est situé à la mairie de Ligugé, place du Révérend Père Lambert – 86240 Ligugé (Vienne), constitué, aux termes de ses statuts, par arrêté préfectoral n° 88 - D2/B1- 042, en date du 01 août 1988, pour une durée illimitée, ayant pour représentant légal Monsieur GIRAULT, maire de Ligugé, demeurant en cette qualité à la mairie de LIGUGE (Vienne).

Ce Syndicat en est propriétaire selon ordonnance d'expropriation du 31 janvier 1990, complétée par une ordonnance du 28 janvier 1991, publiée à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 18 mars 1991, volume 91P, n° 2414.

3) pour la parcelle n° 111 :

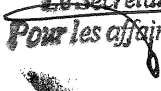
Conjointement à Monsieur MONTIER Luc, Rémi, Hubert, Joseph, né le 23 janvier 1956 à Châtellerault (Vienne), cadre à France Télécom et à son épouse née KRIZMANIC Marie-Françoise, le 26 juin 1960 à Poitiers (Vienne), agent de maîtrise, demeurant ensemble au Château de la Filature, 1, Avenue de la Plage à LIGUGE (Vienne).

Ceux-ci en sont propriétaires par acte du 21 juillet 2007 passé devant maître PROUST, notaire à Châtellerault (Vienne) et publié à la conservation des hypothèques de Poitiers (Vienne) le 31 août 2007, volume 2007 P, n° 8927.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Poitiers, le : - 2 MARS 2012

Par déléguation,
Le Secrétaire Général
Pour les affaires régionales,

ERIC ETIENNE